CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX
Procès-verbal de la séance du 14 février 2012

Président : LYON Olivier

Excusés : Allflatt Virginie, Bonzon André, Briguet Frédéric, Bugnon Raphaël, Burki Cédric, Decotignie Emma, Decotignie Jean-Dominique, Fernandez Alberto, Gobet Mathieu, Hauert Stéphane, Nyffenegger Claude, Python Bernard, Reynaud Eric, Zimmermann Pierre-Yves

Absent : Zeller Marc

Ordre du jour :

1) Adoption de l'ordre du jour.
2) Communications du Président.
3) Communications de la Municipalité.
4) Informations régionales.
5) Préavis 11/2011B « Demande de ratification de la promesse d'achat relative à la parcelle 582 au Châtelard ».
6) Divers et propositions individuelles.

M. Olivier Lyon, Président, salue l'assemblée ainsi que le public présent.

Après l'appel des présences, le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut donc valablement délibérer. Il informe l'assemblée que les CD contenant les procès-verbaux, divers préavis et règlements concernant la législature 2006-2011 sont distribués.

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011:

Le Président demande s'il y a des modifications.

Mme Jacqueline Dieperink signale qu'en page deux, sous point deux, 4ème paragraphe, il faut lire : « ...lequel sera traité sous point huit » et non « ...sous point six ».

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, en page un, sous modification du procès-verbal, il faut lire « Le Canton va diminuer son coefficient de deux points » et non « ...de un point ».

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification ni adjonction n'est demandée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2) Communications du Président

M. Olivier Lyon, Président, signale que chacun a reçu par courrier postal et par courrier électronique deux invitations pour des séances, qu'il se permet de rappeler ce soir. La première pour le PALM (plan d'agglomération Lausanne-Morges) ; il s'agit d'une soirée d'information sur la deuxième étape de l'étude pour des projets à réaliser entre 2015-2018 ; elle se déroulera au théâtre Beausobre à Morges, le 21 février prochain à 18h00. La deuxième séance concerne le SDNL (schéma directeur du nord lausannois) ; le groupe de pilotage a décidé de mettre un accent particulier sur l'information au public et tout particulièrement auprès des conseill-ers-ères communaux, cette séance aura lieu le 29 mars prochain à la salle communale de Prilly de 17h30 à 19h00. M. Olivier Lyon, Président, pense qu'il est important de profiter de telles séances, car il s'agit de l'avenir de notre région et que ces projets auront une incidence sur la vie de notre Commune et de notre propre quotidien.

Le Président signale qu'un certain nombre de personnes ont été convoquées pour le dépouillement du dimanche 11 mars prochain ; il remercie les conseill-ers-ères concerné-e-s de confirmer leur présence.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, tient à excuser l'absence de M. Pierre Hämmerli, Municipal, pour raison de santé. Le Syndic indique que les dates des prochains conseils communaux ont dû être modifiées. Ces conseils avaient été fixés en fonction des projets de garderie et de la maison de société ; comme ceux-ci ont pris du retard, ces dates ont dû être modifiées en regard des nouvelles échéances ; ainsi le conseil du 24 avril est déplacé au 1er mai, ceci avant tout pour éviter une préparation durant les vacances scolaires, ensuite celui du 26 juin et avancé d'une semaine pour être fixé au 19 juin 2012. Durant le Conseil de juin, la Municipalité va présenter la demande de crédit pour la construction de la garderie et de la maison des sociétés, ceci en plus des éléments habituels (gestion et comptes), ce qui permettra de gagner un peu de temps pour les projets de la maison des sociétés et la garderie. En effet, si le Conseil adopte le crédit le 19 juin, il est prévu de commencer la démolition le 16 juillet, afin de faire le plus de travaux durant les vacances d'été. Le repas des Commissions sera donc également avancé d'une semaine et aura lieu le 4 juin. Il remercie l'assemblée de sa compréhension.

M. Louis Savary, Syndic, indique que le Conseil du 19 juin aura lieu à 18h30, car il sera suivi comme l'année dernière d'une petite agape au refuge.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que dans le cadre du plafond d'emprunts, la Commune a souscrit un nouvelle emprunt en décembre 2011 auprès de la Banque Cantonale de Genève, pour une durée de 2011 à 2026, pour un montant de Fr. 4'000'000.-, au taux de 2,215 %, sans amortissement annuel.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que la Municipalité présente ce soir en primeur les plans qui seront déposés pour la mise à l'enquête à la fois du bâtiment dédié à la garderie et à l'unité d'accueil pour écoliers, ainsi que pour le bâtiment multifonctionnel que nous appelons la maison des sociétés. L'information prévue pour le public, où chacun est convié, aura lieu le 8 mars 2012 à 20h00 à la salle de rythmique. Il est prévu que chacun puisse prendre connaissance des plans en fin de Conseil ; les Municipaux seront à disposition pour répondre aux questions.

M. Bernard Imfeld, Municipal, remercie les personnes qui ont affronté le froid sibérien pour assister à l'inauguration de la déchetterie. Durant la première semaine d'ouverture de la déchetterie il a été dénombré pas moins de 25 voitures par jour; le responsable de la déchetterie est à disposition pour le tri des déchets et il conseille de tenir compte de ses conseils qui sont importants pour le recyclage et pour limiter les frais y relatifs.

4) Informations régionales

M. Louis Savary, Syndic, indique que la Municipalité a reçu dans le courant du mois de décembre 2011 trois rapports en vue de se prononcer dans le cadre d'une consultation communale. Tout d'abord le rapport du PALM 2012, qui est une réactualisation du PALM 2007 avec de nouveaux éléments qui sont intervenus depuis lors. Ensuite au niveau du SDNL concernant le chantier 2 qui est l'étude d'accessibilité multimodal du nord lausannois qui tente d'harmoniser l'urbanisation, les transports individuels et collectifs, la mobilité les transports, en vue de maitriser les transports avec une population qui augmente. Le 3ème rapport est le chantier 4A portant sur la préservation et l'évolution de la nature ; c'est un chantier important qui tente de redonner de l'importance au non bâti ; en effet, dans toutes les études nous nous fixons avant tout sur le bâti et avons tendance à oublier la préservation de l'environnement et du paysage ; la place de l'agriculture tient dans ce contexte ; ce rapport sera présenté lors de la séance du 29 mars. Ces trois rapports seront mis en consultation publique ce printemps, ainsi chaque citoyen-ne pourra faire ses remarques au sujet de ces différents éléments.

5) Préavis 11/2011B « Demande de ratification de la promesse d'achat relative à la parcelle 585 au Châtelard»

M. Olivier Lyon, Président, demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Sophie Rauch fait lecture des conclusions du rapport, lequel souligne qu'en acceptant ce préavis le Conseil communal s'engage jusqu'au bout de la démarche, et propose au Conseil communal de ratifier la signature de la promesse de vente et d'achat avec l'hoirie Delacuisine, concernant la parcelle N° 582 de Cheseaux-sur-Lausanne, aux conditions fixées par ledit acte, les autorisations définitives d'acquérir et d'aménager faisant l'objet de décisions ultérieures du Conseil communal après ratification du PPA « Châtelard », d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 96'240.—pour l'étude de la démarche préliminaire du PPA « Châtelard », d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions du rapport, lequel arrive aux mêmes conclusions que la commission ad hoc.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, la discussion est donc ouverte.

M. Louis Savary, Syndic, rappelle qu'en 2008 l'entreprise Bell s'est adressée à la Municipalité en lui faisant part de son intention d'agrandir son installation. La Municipalité a démarré une étude préliminaire pour la zone d'activité qui a été soumise au Canton et qui dans un premier temps a donné une réponse négative. En 2010 l'entreprise Bell est revenue à la charge notamment suite à la reprise économique. Les discussions ont repris avec le Canton et en mars 2011 un document cadre a été signé avec deux conditions, à savoir l'élaboration du plan partiel d'affection (PPA) Le Châtelard, afin notamment de permettre d'affecter la parcelle N° 582, actuellement colloquée à la zone agricole, en zone d'activité, et que la commune ait la maîtrise foncière de cette parcelle, pour garantir que le développement se fasse sans trop de retard, d'éviter la théorisation et la spéculation sur cette parcelle. Le site du Châtelard a également été reconnu par le Canton comme un site économique d'importance cantonale et de ce fait sur le même pied qu'un pôle de développement économique. Les tractations avec les propriétaires ont ensuite eu lieu et ont abouti à la signature d'une promesse de vente et d'achat au prix du terrain de Fr. 165. — le m2. Cette promesse devient exécutoire si les trois conditions suivantes sont remplies : 1) ratification par la Commune et les autorités cantonales du PPA relatif à la parcelle en cause ; 2) ratification par le Conseil communal de la promesse de vente et d'achat et octroi des crédits nécessaires à l'achat et à la valorisation de la parcelle ; 3) obtention par la Commune d'une aide cantonale en application des dispositions de la loi sur l'aide au développement économique (LADE). Le Canton s'est montré disposé à financer à fonds perdus de 30 à 50 % des frais d'étude du PPA et un prêt sans intérêt pendant 25 ans de 30 à 50 % du coût d'achat et des frais d'équipement de la parcelle N° 582, ceci sous réserve de décision finale du Conseil d'Etat. Le PPA qui va être établi va être divisé en deux parties : 1) l'élaboration d'une démarche préliminaire (concept global d'aménagement) ; 2) l'établissement du PPA Châtelard. L'échéance de cette opération est l'été 2014. C'est une opération importante pour la Commune, notamment sur l'aspect financier et elle permet à la Commune d'avoir une politique économique active, elle permet surtout aux entreprises existantes sur le périmètre du Châtelard de pouvoir se développer et elle permet également à notre Commune de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 11/2011B est accepté à la majorité (avec une objection).

6) Divers et propositions individuelles

M. Emile Joyet demande à M. Bernard Imfeld, Municipal, si la voirie est équipée pour ouvrir les containers munis d'une serrure à clé.

M. Bernard Imfeld, Municipal, signale qu'il faut en discuter avec notre mandataire, M. Delacuisine.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, donne quelques explications sur les dernières modifications effectuées dans le cadre du projet de la construction du bâtiment de la maison des sociétés et de la garderie et rappelle que les Municipaux sont à disposition après la séance pour répondre aux éventuelles questions.

M. Emile Joyet tient à faire connaître un fait divers qui s'est passé au centre du village. Des jeunes se sont introduits dans sa maison ; il a appelé le 117 et les jeunes ont appelés leurs amis. Ces derniers sont arrivés avant la gendarmerie ; résultat il y a eu agression et dépôt de plainte. Cheseaux n'est pas si calme et nous allons perdre notre police. L'intervention de la gendarmerie a été efficace mais tardive.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que Cheseaux est calme malgré quelques ennuis, les faits ci-dessus sont en effet désagréables. Nous devons être attentifs et des discussions sont en cours pour limiter les risques. Des solutions et des possibilités pour améliorer la sécurité et la protection de notre commune doivent être trouvées.

Olivier Lyon	Patricia Alvarez
Président du Conseil	Secrétaire du Conseil

Cheseaux, le 19 février 2012

Séance levée à 21h18

Prochaine séance : 1er mai 2012